



HAL
open science

Les tensions de la formation discursive eurorégionale : jalons polémiques et éviction de la confrontation

Marie-Hélène Hermand

► **To cite this version:**

Marie-Hélène Hermand. Les tensions de la formation discursive eurorégionale : jalons polémiques et éviction de la confrontation. *Le Discours et la Langue Revue de linguistique française et d'analyse du discours*, 2018, Polémique et construction européenne, 10.1, pp.57-73. hal-02453294

HAL Id: hal-02453294

<https://hal.science/hal-02453294>

Submitted on 23 Jan 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Les tensions de la formation discursive eurorégionale : jalons polémiques et éviction de la confrontation

Marie-Hélène Hermand

Université libre de Bruxelles, ReSIC

Note : Ce document est la version *postprint* de l'article publié dans *Le discours et la langue*, Tome 10.1 (2018).

Dans cet article, nous postulons que les discours hétérogènes produits sur les eurorégions constituent une formation discursive traversée par des conflits. Nous structurons d'abord le champ de la polémique en définissant une opposition entre discours dominants et contre-discours. Ensuite, nous analysons les traces discursives de la polémique et leur portée sociale dans la formation des eurorégions.

1. La formation discursive eurorégionale

Encouragées par la Commission européenne (CE) depuis la mise en œuvre du programme Interreg (1990) et soutenues par la création du Comité des régions en 1994 après l'entrée en vigueur du Traité de Maastricht, les eurorégions prolifèrent depuis le milieu des années 2000 dans le paysage politique européen tout en restant relativement méconnues des citoyens. À la fois laboratoires et témoins de la construction européenne depuis la fin de la seconde guerre mondiale, ces associations d'organisations transfrontalières regroupées de part et d'autre de deux (ou trois) frontières nationales peuvent bénéficier de statuts juridiques depuis 2006¹ et suscitent de nombreux discours institutionnels, économiques et médiatiques.

Cette hétérogénéité de situations d'énonciation et de communication aboutit à considérer le corpus eurorégional comme une formation discursive (Hermand, 2017) dans le sens où celle-ci articule des discours dispersés autour d'un même objet (les eurorégions), établit des liens de filiation avec d'autres discours qui la traversent et offre un lieu de confrontation plus ou

¹ Le statut juridique de Groupement européen de coopération territoriale (GECT), régi par le règlement (CE) n°1082/2006 l'instituant, a été créé par le Parlement européen et le Conseil en 2006. L'entrée en vigueur du Groupement eurorégional de coopération (GEC) en 2013 fournit un second instrument chargé de structurer les eurorégions.

moins explicite. En retravaillant le concept hérité de Foucault (2008 [1969]), Pêcheux (1990 : 297) considère que la formation discursive est « ‘envahie’ par des éléments provenant d'ailleurs qui se répètent en elle » et insiste sur l'importance à accorder aux relations de dépendances discursives permettant aux discours d'exister en dehors de cadres fermés et prévisibles.

Dans cet article, nous souhaitons mettre au jour le « choc d'opinions antagonistes » (Amossy, 2014 : 55) qui surgissent dans la formation discursive eurorégionale. Pour y parvenir, nous adossons l'analyse à un corpus multilingue² dont le critère de constitution est la présence du mot *eurorégion*, de l'une de ses traductions ou variantes (*euregio*, *euoregio*, *europaregion*...) ou d'un nom propre d'eurorégion. Les discours ont été recueillis sur le web, medium « qui ne laisse pas indifférents les acteurs décidés à promouvoir l'idée européenne » (Utard, 2014 : 322). Lieu de publicisation privilégié en raison de la prolifération récente des eurorégions, le web met en scène des discours caractérisés par l'hétérogénéité (linguistique, éditoriale, générique, énonciative, sémiotique) et la volatilité, deux marques d'un fonctionnement communicationnel particulièrement difficile à saisir.

Ce que nous appelons le « corpus eurorégional » regroupe 617 textes (498 002 mots) qui contribuent à construire les eurorégions. Tous différents et authentiques, ces textes relativement courts (entre 100 et 1 000 mots) représentent différentes zones géographiques : 39% des textes concernent l'Europe du Nord-Ouest, 21% la zone Alpes-Danube, 17% l'Europe du Sud-Ouest, 8% l'Europe centrale et orientale et 7% l'Europe du Nord. Au bilan, 42 eurorégions sur un peu plus d'une centaine recensée (Oliveras González *et al.*, 2010) sont représentées.

La lecture des textes fait émerger des identités fortes liées à des lieux de production discursive qui guident le découpage du corpus en fonction de locuteurs institutionnels (44% des textes), économiques (27%) et

² Français, italien, espagnol, anglais, allemand, néerlandais.

médiatiques (29%) à l'origine des discours. Dans chacune de ces catégories, divers positionnements énonciatifs se partagent la reconnaissance de l'objet *eurorégion*.

Au sein des discours institutionnels (235 072 mots), entendus comme des discours produits « officiellement par un énonciateur singulier ou collectif qui occupe une position juridiquement inscrite dans l'appareil d'État, qu'il soit fonctionnaire ou représentant politique » (Oger et Ollivier-Yaniv, 2003 : 127), nous avons distingué trois sous-corpus :

- le sous-corpus « institutions eurorégionales » (131 802 mots) prend 35 eurorégions en considération et regroupe les propos de présidents et directeurs d'Eurorégions ou de représentants eurorégionaux installés dans les bureaux de liaison à Bruxelles, issus de l'Assemblée des régions frontalières européennes (ARFE) ou de l'Assemblée des régions d'Europe (ARE) ;

- le sous-corpus « institutions européennes » (59 188 mots) traite des eurorégions en général mais d'aucune en particulier. Il regroupe presque exclusivement des discours produits par des Commissaires européens et disponibles sur le site de la CE, portail web de l'Union européenne (UE) mis en place en 1995 ;

- le sous-corpus « enseignement supérieur » (44 082 mots) prend 21 eurorégions en considération. C'est le sous-corpus le moins volumineux. Il regroupe essentiellement des discours institutionnels émis par des dirigeants d'universités.

Les discours émis par les acteurs économiques (145 052 mots) concernent 24 eurorégions différentes et sont « issus des entreprises et tenus dans un but de diffusion ou de justification » (Grenouillet et Vuillermot-Febvet, 2015 : 18) de leurs activités. Ils ont permis de repérer les propos tenus par des dirigeants, des représentants ou des membres actifs :

- de *clusters* économiques, c'est-à-dire de grappes d'entreprises dédiées à la réalisation de produits et services, regroupées le long des frontières par souci d'efficacité ;
- d'organisations professionnelles, telles que les Chambres de commerce et d'industrie ou les Chambres de métiers et d'artisanat, parfois elles-mêmes transfrontalières ;
- de sociétés d'audit en charge du diagnostic et d'orientations économiques en régions frontalières.

Le sous-corpus « médias » (117 878 mots) prend enfin 30 eurorégions en considération et comporte des discours émis par 160 titres différents de la presse nationale (44% des articles), régionale (43%), européenne (10%) et transfrontalière (3%)³.

Nos analyses antérieures ont progressivement montré comment ces différents discours contribuent à construire une image largement positive des eurorégions :

- le discours de la CE construit un *ethos* préalable des eurorégions qui attribue à ces entités un rôle de modèles à suivre en vue de construire une nouvelle Europe sans frontière et proche du citoyen (Hermand, 2014a) ;
- le discours institutionnel eurorégional s'autolégitime au moyen de traces d'autorité montrée par des figures politiques recyclées au niveau eurorégional et instaure un consensus qui présente les eurorégions comme des entités naturelles résultant du passé (Hermand, 2014b) ;

³ On peut citer la presse belge (*Le Soir, La Libre Belgique, Het laatste nieuws, Het Belang van Limburg, Gazet van Antwerpen...*), française (*Les Echos, Alternatives économiques, La Voix du Nord, Le Journal du Pays Basque...*), italienne (*La Stampa, La Repubblica, Il Messaggero veneto, Il piccolo Trieste...*), espagnole (*El Mundo, El País, La Vanguardia, La Voz de Galicia...*), allemande (*Frankfurter Allgemeine Zeitung, Die Süddeutsche Zeitung, Die Welt, Der Tagesspiegel...*) et britannique (*Economist, The Guardian, The Financial Times...*) ainsi que des titres du nord de l'Europe dans leur version anglophone (*Barents Observer, The Baltic Times...*) et des titres consacrés à l'actualité européenne (*Vox Europ, Euractiv...*) ou transfrontalière (*euoregionenews*).

- le discours institutionnel de l'enseignement supérieur révèle une visée de revitalisation académique qui exploite le label d'*eurorégion apprenante* et institutionnalise des *curricula* transfrontaliers ;
- le discours des acteurs économiques vise à requalifier les régions frontalières en les présentant comme un concentré de remèdes à la crise, en installant une logique de *club* économique élitiste et en proposant un nouveau paradigme d'entreprise transfrontalière (Hermand, sous presse) ;
- le discours médiatique assure enfin la visibilité croissante du référent eurorégional grâce à la mise en circulation de dénominations eurorégionales et de procédés récurrents de personnification qui font des eurorégions des acteurs capables d'agir dans le monde social (Calabrese et Hermand, sous presse).

Parce que tous ces discours saturent l'espace dédié au thème eurorégional sur le web et montrent un positionnement idéologique favorable à l'égard des eurorégions, nous proposons de les considérer comme les discours dominants de la formation discursive eurorégionale.

À mesure que se développent l'influence de l'UE dans les régions frontalières et la mobilisation d'acteurs frontaliers en quête de budgets européens, des syndicats et des associations de salariés frontaliers tentent d'émettre des contre-discours en marge des discours dominants. Nous n'envisageons ici que les contre-discours syndicaux en faisant l'hypothèse qu'ils sont aptes à éclairer les débats susceptibles de surgir dans des régions frontalières définies comme des « 'lieux sensibles' touchés en premier par les stratégies patronales de contournement des législations sociales et de restructuration des entreprises » (Gobin, 1999 : 28).

Pour accéder à ces contre-discours syndicaux, il a fallu se pencher sur des propos difficiles d'accès et très peu ou mal indexés sur le web. Nous avons d'abord consulté des documents qui répondent à la requête *eurorégion* sur le site officiel de la Confédération européenne des syndicats (CES) : il s'agit des rapports des congrès de la CES à Bruxelles (1995), Séville (2007) et

Athènes (2011)⁴. Nous avons aussi pu consulter des textes produits par des Conseils syndicaux interrégionaux (CSIR), lieux d'expression décentralisée de l'eurosyndicalisme reconnus par la CES depuis 1981⁵ : des brochures de présentation, des procès-verbaux d'assemblées générales, des résolutions d'actions et des rapports d'activités⁶.

2. Traitement textométrique et analyse qualitative

La méthode utilisée pour l'analyse est composite au vu de la diversité des sources documentaires et des langues utilisées. Pour ce qui concerne le traitement des discours dominants, une plateforme d'analyse combine l'analyseur morphosyntaxique TreeTagger (Université de Stuttgart) à une base de données (Perl, SQLite) développée pour optimiser le traitement du corpus eurorégional (Hermand et Thouraud, 2015). Afin de structurer le champ de la polémique (Bourdieu, 2016 : 32), nous cherchons d'abord au sein de ces discours dominants les éléments qui rendent possible l'expression de divergences. À cette fin, les dénominations propres, les fréquences lexicales et les segments répétés font l'objet d'un traitement textométrique.

Nous observons ensuite dans les contre-discours syndicaux comment naît la polémique, entendue comme la « production discursive de l'une seulement des parties en présence, mais dans laquelle nécessairement s'inscrit le discours de l'autre » (Kerbrat-Orecchioni, 1980 : 9). L'approche des contre-discours procède du global au détail : les rapports de la CES font l'objet d'un traitement informatique en raison de leur volume comparable, de leur cohérence éditoriale et énonciative ; les textes issus des CSIR font l'objet d'un traitement qualitatif manuel en raison de leur format papier. Dans les deux cas, les préfixes, les segments répétés, les marques énonciatives et les

⁴ La requête a été formulée en octobre 2015 sur le site de la CES.

⁵ La CES a adopté le 12 juin 1981 le mémorandum *Travailleurs frontaliers en Europe - Problèmes et revendications*.

⁶ Nous remercions Anne-Marie Dory, ancienne Présidente du CSIR Charleroi Namur Neufchâteau/Champagne-Ardennes, qui a réuni ces textes et nous en a facilité l'accès.

modalités constituent les principaux observables. Concernant ce corpus syndical peu homogène, l'ambition n'est pas de fournir une analyse représentative de l'eurosyndicalisme régionalisé mais plutôt d'explorer comment ce contre-discours se fait entendre sur le thème eurorégional. Enfin, nous décrivons les effets communicationnels produits sur l'interaction qui « implique que deux ou plusieurs adversaires s'engagent dans une discussion orale ou écrite en tentant de l'emporter l'un sur l'autre » (Amossy, *op.cit.* : 74).

3. Jalons polémiques posés par les discours dominants

3.1. Concurrence des référents géopolitiques

Les discours dominants recèlent un lourd potentiel polémique qui s'installe par une mise en concurrence des référents en présence : l'Europe, les pays, les eurorégions, les régions et les villes. Les fréquences relatives⁷ des noms propres (NP) précisent des usages discursifs différenciés en fonction des énonciateurs :

- les institutions européennes favorisent les NP de pays, confirmant par là les interactions routinières entre institutions européennes et États (Aldrin *et al.*, 2014) ;
- les institutions eurorégionales mobilisent surtout les NP d'eurorégions pour élaborer un discours d'autoréférence appuyée et de présentation de soi où « la seule existence d'un nom quel qu'il soit vaut déjà reconnaissance de la réalité dénommée » (Cheriguen cité par Bacot, 2010) ;
- les acteurs de l'enseignement supérieur, entrepreneurs traditionnels de la construction européenne (Robert et Vauchez, 2010) attentifs au rayonnement académique territorial, utilisent aussi de préférence les NP d'eurorégions ;

⁷ Pour l'analyse du corpus eurorégional, nous avons fait le choix de calculer des fréquences relatives. Le sous-corpus le plus volumineux (« acteurs économiques ») sert de référence.

- les acteurs économiques, soucieux d'endosser un rôle de pivots incontournables des échanges commerciaux qui dépasse le lieu (la ville) de leur implantation et suppose une « exclusivité de l'attraction sur le territoire environnant » (Goulet, 2014 : 215), préfèrent s'appuyer sur des NP de régions ;
- les médias favorisent les NP de villes, renvoyant ainsi à l'importance du capital mémoriel urbain dans les opérations de recompositions territoriales (Ratouis, 2003).

Il faut noter que ces pratiques s'accompagnent, chez tous les énonciateurs, d'une très faible mobilisation des mots *Europe* et *Union européenne* ainsi que des noms communs *pays* et *nation*, délaissés au profit des mots *région* et *eurorégion*. L'examen des mots comprenant la racine **nation** confirme la tendance : les résultats montrent que 53% des constructions avec *nation* sont préfixées, mettant à distance l'idée d'une nation isolée. Parmi les nombreux préfixes repérés⁸, on observe une domination très nette du préfixe *inter* (74% des occurrences préfixées), suivi de *trans* (16%). Sur 630 occurrences préfixées avec *inter*, 413 occurrences forment le mot *internationalisation* et privilégient la description du processus à l'œuvre. Le contexte renvoie à une *opportunité* à saisir en faveur du *développement* transfrontalier et fonctionne comme un révélateur du potentiel de croissance eurorégionale. Plus précisément encore, les 53 occurrences du terme *internationalisation* dans les textes de la CE sont environnées des termes *normes* et *règles* et évoquent l'univers normatif de discours communautaires produits par les experts (Gobin, 2004). Les occurrences préfixées avec *trans* sont pour leur part mobilisées sous la forme adjectivale *transnational*. Bien qu'elles se trouvent surtout dans des brochures d'informations destinées à un large public, elles renvoient invariablement à des dispositifs européens dont

⁸ *inter, trans, intra, bi, tri, hyper, infra, multi, post, supra, con, re.*

les dénominations siglées (par exemple URBACT⁹) relèvent d'une « langue d'initiés » (Bensoussan et Cordonnier, 2011).

3.2. Paradigme de la suppression des frontières nationales

Le paradigme de la suppression des frontières nationales est un second élément potentiellement déclencheur de conflit. En effet, les sous-corpus « institutions européennes » et « institutions eurorégionales » sont saturés par des usages discursifs qui soulignent la disparition des frontières nationales¹⁰ au moyen :

- de constructions prépositionnelles privatives du type *sans, sans considération de, indépendamment de + frontière(s)* ;
- du lexique de la suppression, de l'effacement ou de la chute (*supprimer/effacer/faire tomber les frontières*) ;
- de processus de minimisation (*eu égard à la diminution de l'importance des frontières*) ;
- du dépassement géographique ou temporel : *au-delà de, après + frontière(s)*.

L'expression n'est donc pas figée : les déclinaisons sont nombreuses pour faire circuler le *leitmotiv* de libre circulation instauré par le Traité de Rome (1957) et répondre à la question sous-jacente « pourquoi des eurorégions ? ». Parce qu'il s'agit d'entités particulièrement aptes au dépassement des frontières, condition jugée indispensable à la résolution des problèmes d'emploi, de transports, d'environnement et de formation dans les régions frontalières.

3.3. Idéalisation de la configuration transfrontalière

⁹ URBACT est un programme de coopération territoriale européen visant à encourager le développement urbain.

¹⁰ La requête a porté sur les racines *front* (fr, es), *conf* (it), *border* (en), *Grenz* (de) et *grens* (nl).

L'idéalisation de la configuration eurorégionale dans les discours dominants constitue un troisième jalon polémique. Sans détailler les résultats déjà présentés ailleurs (Hermand, 2015), rappelons les principaux marqueurs de cette tendance à l'idéalisation :

- une image préalable forgée par la CE selon laquelle les eurorégions sont des lieux spécifiquement chargés d'histoire(s) européenne(s), ce qui justifie l'attention et le soutien communautaires ;
- une vision unifiée de l'histoire des régions frontalières qui présente les eurorégions comme un lieu de vie idéal et un modèle fourni aux habitants, aux visiteurs et à l'ensemble des citoyens de l'UE (et même au-delà puisque certaines eurorégions débordent les limites de l'UE) ;
- un idéal d'accomplissement en collaboration qui aboutit à forger le désir d'un futur commun par l'usage récurrent des lexiques de la construction, de l'outillage, de la stimulation et de la transformation ;
- une mobilisation par l'affect, obtenue notamment par la promesse d'améliorations pour favoriser l'adhésion du citoyen au projet eurorégional.

4. Lieu pressenti du débat : l'eurosyndicalisme régional

4.1. Réhabilitation des référents écartés

Le corpus eurosyndical, bien qu'il représente un ensemble beaucoup moins étendu que les discours dominants, fait nettement apparaître des tendances exactement opposées à celles des discours dominants. Il réhabilite systématiquement les référents écartés par les discours dominants. L'on note ainsi dans les discours de la CES que la dénomination *Europe* et les noms de pays occupent les premiers rangs de fréquence des noms propres¹¹. Le nom commun *pays* apparaît au 8^{ème} rang des occurrences les plus fréquentes tandis que les constructions avec **nation** sont majoritairement

¹¹ Europe (rang 4), Italie (rang 6), Espagne (rang 8), Portugal (rang 10) France (rang 11), Suisse (rang 12).

non préfixées¹², rétablissant ainsi l'idée de nation évacuée par les discours dominants. Parmi les 25% d'occurrences préfixées¹³, l'adjectif *international* est préféré au substantif *internationalisation*¹⁴ pour qualifier des acteurs du monde économique (*grands groupes internationaux, grandes entreprises internationales*) dans un contexte pourvu d'axiologiques négatifs (*fâcheux événements internationaux, turbulences monétaires internationales*). L'adjectif *transnational* renvoie pour sa part à l'échelon du dialogue qu'il convient de construire en eurorégions (*dialogue transnational, accord transnational, sujets transnationaux à négocier*) et aux actions à entreprendre (*formation transnationale, négociations transnationales*). Enfin, le paradigme de la suppression des frontières nationales est absent.

4.2. Rétablissement de la réalité transfrontalière

À l'opposé des discours dominants qui présentent le projet eurorégional comme un *continuum* temporel et territorial, les discours eurosyndicaux insistent sur l'accumulation de chocs historiques et de ruptures politiques (*depuis la fin de l'ère communiste, depuis le début de la dislocation de la Yougoslavie*), réglementaires (*ce qui a changé en 2004 en matière de fiscalité*) et conjoncturelles (*depuis la crise économique en 2008*) qui ont accru les difficultés économiques et sociales en même temps que les eurorégions proliféraient.

Traditionnellement contestataire, le discours syndical affiche une réalité transfrontalière à l'opposé de celle décrite dans les discours dominants. Le recadrage des événements s'opère par les locutions *la vérité est que/en réalité* qui dénoncent l'accroissement de la compétition territoriale. Le segment répété *il est inacceptable de/que* délimite le champ de l'injustice par le refus des *discriminations gratuites* à l'égard des travailleurs mobiles et par le refus de *l'unilatéralité des décisions* prises à leur sujet tantôt par les instances communautaires et tantôt par les employeurs. En se focalisant sur

¹² 199/264 occurrences, soit 75% des occurrences.

¹³ 39 occurrences préfixées avec *inter*, 14 avec *trans*.

¹⁴ Seulement 3/39 occurrences.

la situation hybride du travailleur frontalier soumis à des législations différentes, le discours syndical évoque un tiers « invisible » (Rabatel, 2015 : 72) dont la fragilité est soulignée par des superlatifs (*les travailleurs frontaliers étant les plus durement touchés*). Le constat de faiblesse de ce tiers est accentué par la formule du *dumping*, marqueur idéologique associé à un ultralibéralisme favorisé par les institutions européennes¹⁵ et déjà analysé dans d'autres débats sur l'Europe (Sarale, 2015 : 105).

Le portrait textométrique des discours de la CES met aussi en évidence un discours dominé par des adverbes de négation (*ne pas, ne plus, pas seulement, pas encore, pas non plus*) qui remettent en cause le mythe du « citoyen actif » (Saint-Ouen, 2014 : 75-76) en pointant l'absence de composants indispensables au débat : absence d'interlocuteur politique, de conventions collectives, de droit de négociation, de communication et de participation, de données et d'informations, de dimension sociale. Ces constats s'appuient sur des comparaisons approfondies de situations rencontrées de part et d'autre des frontières et sur des différences de traitement entre les travailleurs (*en Croatie mais pas en Suisse, pas en Slovaquie, pas en Espagne...*).

Du côté des CSIR, une distance ironique place le discours dans un positionnement défensif contre les normes (Berrendonner, 1981). L'usage récurrent de guillemets pour désigner le « dialogue » instauré et les « recommandations » formulées à l'échelon communautaire sont le signe d'une négativité critique et argumentative (Eggs, 2009) et une manière de blâmer le comportement des parties adverses explicitement désignées sous les termes *l'Etat, le monde économique* ou encore *le marché*.

4.3. Réclamation du débat

¹⁵ Arrêts Vicking (2007), Laval (2007), Rüffert (2008), Luxembourg (2008) de la Cour de Justice des Communautés européennes (« Europe, droit d'inventaire », *Le monde diplomatique*, Hors-série juin-juillet 2013, p. 14), ainsi que le règlement CE n°593/2008.

Au-delà de la dénonciation, le discours eurosyndical adopte un positionnement qui réclame l'instauration de l'échange et de la confrontation selon divers procédés parmi lesquels :

- la domination de locutions introduites par *pour* (695 occurrences contre 63 locutions introduites par *contre*) suivies de verbes démontrant une ouverture à la discussion (*argumenter, discuter, devenir l'interlocuteur, dialoguer*) ;
- la subjectivité et l'implication forte des énonciateurs, cristallisées dans le slogan *L'Europe que nous voulons* et dans un *nous* assuré (*nous pouvons affirmer/constater/dire/penser que*) qui fait le tri entre l'engagement dans l'action (*nous voulons comparer/modifier les situations nationales*) et le refus d'une prise en charge par les institutions (*nous ne voulons pas d'assistance ni d'assistanat*) ;
- les locutions *il est nécessaire/obligatoire/possible de* suivies du lexique de la construction (*instaurer, définir, établir, préparer, entreprendre, construire*) du dialogue ;
- des reformulations de mots d'ordre issus des discours dominants, orientées en faveur d'eurorégions à forte dimension sociale (*mobilité pour tous* devenant par exemple *mobilité choisie*).

Si les syndicats poursuivent l'objectif d'inscrire la négociation eurorégionale dans un cadre européen commun, il faut noter que leurs discours visent davantage à réclamer les lieux et les moments propices à la confrontation qu'à exprimer des revendications et des exigences collectives.

5. Éviction de la confrontation sociale

5.1. Disqualification du débat eurosyndical

Au niveau centralisé de la CES, le discours syndical anticipe les dérives liées au non-respect du droit du travail dans les eurorégions et est largement axé sur la mise en garde. Au niveau décentralisé des CSIR, il repose sur le signalement des inégalités de traitement, paradoxales dans le contexte de libre circulation dans l'UE, entre salariés nationaux et frontaliers : la non-

reconnaissance des diplômes, l'exclusion de certains droits sociaux et les freins à la mobilité professionnelle. Les modifications légales rapides et complexes nécessitent un discours sans cesse renouvelé par des connaissances pointues caractéristiques de l'exercice du syndicalisme transnational (Hamman, 2014) et indispensables aux travaux comparatifs sur le terrain. À titre d'exemple, le *Guide pour le travailleur mobile européen* élaboré par la CES (2011) remplit une fonction pédagogique en fournissant à la fois une synthèse des points réglementaires sensibles et une revue critique de la jurisprudence. Adressé aux conseillers EURES¹⁶, il reformule la réglementation communautaire et l'illustre de cas pratiques en vue de garantir un conseil pertinent aux salariés.

De telles initiatives ne remplacent cependant pas la confrontation sociale, qui semble exclue de la scène discursive eurorégionale par la disqualification du discours syndical. Cette disqualification va de pair avec la reconnaissance d'une multitude d'acteurs frontaliers issus de la société civile et légitimés par la CE (Gobin, 1999 : 139). En atteste l'observation des usages des mots *partenaire*, *association* et *société*. Dans les propos des commissaires européens, le terme *partenaire* est mobilisé pour imposer une relation seulement contrainte (*il faut répondre aux requêtes des partenaires transfrontaliers, il faut bien connaître le contexte administratif des partenaires*). Le terme *association* (pratiquement absent des discours syndicaux) témoigne de la grande diversité de collectifs transfrontaliers reconnus par la CE : associations de communes, de transports, de villes, de maires, de journalistes, de handicapés, d'ouvriers, d'experts... Les nombreuses dénominations d'associations transfrontalières (*Femmes et travail, Iniziative Europa, Leben mit Handicap, Zukunft SaarMoselle Avenir...*) illustrent bien cette segmentation de la société. Enfin, 80% des occurrences du mot *société* apparaissent sous la forme *société civile* dans les propos de Commissaires européens et font écho au *Livre blanc sur la*

¹⁶ Le réseau EURES regroupe plus de 900 conseillers chargés de fournir les informations requises par les chercheurs d'emploi et les employeurs dans toute l'Europe.

*gouvernance européenne*¹⁷ (CE, 2001) en soulignant les *microprojets transfrontaliers menés avec la société civile*. À l'inverse, le discours syndical préfère projeter dans des structures fédératives et participatives la notion de *société de la connaissance* héritée du Livre blanc *Enseigner et apprendre. Vers la société cognitive*¹⁸ (CE, 1995).

L'effet de disqualification des discours eurosyndicaux provient en outre de l'évitement des débats transfrontaliers par les interlocuteurs susceptibles d'y participer. Observables dans les comptes rendus rédigés par les CSIR, la politique de la chaise vide (*malheureusement pas de partenaires publics français, le banc patronal est absent*), les refus communautaires (*les petits projets transfrontaliers n'ont aucune chance d'être acceptés par la CE*), les attitudes ambiguës (*nos partenaires français ne veulent pas de ce projet*) et l'inertie administrative (*pas de réaction du FOREM ni de l'ANPE*) constituent autant d'obstacles à l'éclosion du débat. On citera aussi des déperditions temporelles marquées par le préfixe *re-* ou les verbes de répétition (*nous relançons nos partenaires, remettre le dossier en chantier, relancer une rencontre*). Les marqueurs temporels inscrivent enfin les négociations dans le temps long (*certains projets étaient depuis longtemps sur la table, nous parvenons enfin à obtenir une date*) au point que les réussites ponctuelles sont attribuées à la chance ou à la bonne volonté de quelques uns.

Au bilan, l'absence d'interlocuteur (institutionnel ou économique) et la réclamation du débat par les syndicats amènent à pointer « l'absence de canaux agonistiques d'expression du conflit » (Mouffe, 2016 : 104). La confrontation est ici remplacée par un mécanisme d'inertie qui exclut les syndicats d'un débat pourtant nécessaire à la reconnaissance des eurorégions

¹⁷ <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:52001DC0428&from=FR> (consulté le 14/01/2017).

¹⁸ http://europa.eu/documents/comm/white_papers/pdf/com95_590_fr.pdf (consulté le 14/01/2017).

comme des lieux de confrontation démocratique, de négociation sociale et de création d'identités collectives.

5.2. Activation d'imaginaires politiques concurrents

En posant la suppression des frontières nationales comme condition nécessaire à l'affirmation des eurorégions, les discours dominants rendent le cadre de référence national obsolète et activent des imaginaires politiques concurrents qui nourrissent une confrontation larvée entre deux scénarios distincts.

Un premier scénario, inspiré des textes fondateurs de l'UE, attribue la préférence à l'Europe des régions en rappelant systématiquement la participation privilégiée des régions frontalières à la construction européenne dès la fin des années 1950. Ce scénario s'inscrit aussi dans la continuité de la *Charte européenne de l'autonomie locale* (Conseil de l'Europe, 1988) et du plan d'action territorial exprimé dans le *Livre blanc sur la gouvernance à multiveaux* (CdR, 2009), lui-même inspiré du *Livre blanc sur la gouvernance européenne* (CE, 2001). Il se manifeste par :

- des références explicites au *Traité de Rome* (1957) et à la stratégie de Lisbonne (2000-2010) centrée sur le référentiel de l'économie de la connaissance dans le but de faire de l'Europe l'économie la plus compétitive du monde ;
- une quête de légitimité et de responsabilité par les autorités régionales ;
- la reproduction du paradigme de la suppression des frontières selon lequel il faut « se défaire des cultures administratives qui entravent le processus de décentralisation en cours » (*Livre Blanc*, 2009 : 3) ;
- la poursuite d'un objectif de reconquête des citoyens européens devenus indifférents ou hostiles à l'UE, en arguant de l'instauration d'une plus grande proximité grâce à une gouvernance transfrontalière ;
- l'affichage d'un objectif de coopération loyale et de réduction des disparités en zones urbaines et rurales.

Un second scénario se profile à travers l'intérêt particulier porté aux villes frontalières. Les fréquences et le contexte d'usage des noms de villes dans les discours dominants mettent à l'honneur des villes-symboles de la construction politique européenne qui ont déjà fait l'objet de polémiques lorsqu'il a fallu choisir le centre de l'Europe. Les quatre premiers rangs de fréquence sont ainsi occupés par Luxembourg, capitale juridique de l'Europe choisie dès 1952 pour accueillir provisoirement les institutions de la CECA (et qui héberge aujourd'hui la Cour de Justice, le Tribunal de première instance, la Cour des comptes européenne, la Banque européenne d'investissement et le Fonds européen d'investissement), par Bruxelles comme capitale institutionnelle de l'Europe (siège informel des institutions européennes depuis 1958 et officiel depuis 1997), par Aix-la-Chapelle comme berceau historique de l'Europe (capitale du Premier Empire de Charlemagne où les populations européennes devaient apprendre à coexister) et par Maastricht comme ville de naissance de l'UE (lieu d'instauration de la citoyenneté européenne et de la monnaie unique avec la signature du Traité en 1992). Le « marquage symbolique » (Noyer, 2013 : 164) de ces villes par l'histoire européenne renvoie à des lieux, des acteurs et des événements qui constituent l'arrière-plan d'une histoire eurorégionale en cours d'écriture. Empreintes d'héritages politiques forts, ces villes deviennent des lieux remarquables distincts des capitales et chargés d'opérer le *continuum* historique entre une ancienne et une nouvelle configuration européenne.

Des villes-modèles sont ensuite mises en scène pour le caractère exemplaire de leur reconversion économique et de leur ouverture à l'Europe. Annoncés il y a une dizaine d'années par Thiard (2005 : 9), le développement concerté et le renforcement de métropoles transfrontalières pourraient être mis en relation avec le concept hollandais et britannique de *city-region*, ces « métropoles 'dynamos' de l'économie ». L'identification de pôles urbains transfrontaliers à haut potentiel économique et démographique va en effet de pair avec la multiplication de grappes de villes frontalières, denses et proches. Leur valorisation vise à dépasser des éléments identitaires négatifs

ancrés dans l'imaginaire (comme l'association de Liège et sa région à la régression des fleurons européens de l'industrie minière et sidérurgique, ou l'association de Lille et sa banlieue au déclin des industries textiles et mécaniques) et à retravailler l'image de lieux marqués par des stéréotypes (comme celui qui fait de Barcelone une ville assaillie par un développement menaçant du tourisme international de masse). Ces entreprises de restauration d'une image positive conduisent à un « chantier symbolique permanent » (Noyer 2013 : 166) qui structure l'Europe différemment et marque la distance vis-à-vis du politique pour se tourner vers le tout-économique. Ces tendances rappellent la configuration urbaine médiévale en Occident où, selon Weber (2014), le privilège systématique accordé à l'économie (par le biais de considérations relatives à la concurrence), la réclamation de la suppression d'entraves à la quête du gain (en l'occurrence les frontières) et les manifestations de fraternisation (comme le programme URBACT) se combinent pour former un système de défense face à l'adversité.

Enfin, des villes-événements, le plus souvent de taille limitée, servent de leviers d'une nouvelle dynamique d'aménagement du territoire : Mons (dont l'image de déshérence sociale doit être dépassée par *la métamorphose d'une ville*¹⁹ à l'occasion de Mons 2015 Capitale européenne de la culture) ou Trente (qui hérite d'une austère image de *Città Fortezza*²⁰ et se tourne vers la douceur de l'agritourisme) sont par exemple autant citées que les capitales Paris, Madrid ou Berlin. C'est par l'alliance du fait patrimonial (culturel ou naturel) et de la dimension transfrontalière (ouverture, hybridité) que s'opère leur mise en valeur.

D'autres villes, plus grandes, sont valorisées par l'intellectualité et la recherche d'une aura (par exemple lors de l'attribution de distinctions comme le Prix de l'Europe décerné par l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe), deux caractéristiques soulignées par la sociologie

¹⁹ <http://www.mons2015.eu/fr> (consulté le 14/01/2017).

²⁰ Cité Forteresse.

urbaine des grandes métropoles (Simmel, 2013). Aussi voit-on se dessiner le profil d'une ville-relais qui ambitionne de devenir *capitale eurorégionale* et de *jouer dans la cour des grands*. Valorisée par une *taille suffisante* et une *riche tradition d'échanges* avec les pays voisins, la ville-relais est le lieu-pivot sur un axe de mobilité professionnelle et commerciale (par exemple Bâle-Mulhouse-Freiburg) qui implique une traversée fréquente des frontières. Elle incarne à la fois une figure forte de la construction européenne et un espoir de renaissance après une rupture historique (*après la chute du mur, après la crise économique de 2008, après l'entrée dans l'UE*). La ville frontalière redevient alors un moteur de l'évolution européenne et se forge une image d'expérimentation, de convergence, d'attraction, d'exhibition et de prestige. En devenant une candidate capable de décrocher un label (Capitale eurorégionale des métiers d'art), elle se distingue au sein du vaste mouvement de « culturalisation » de l'économie²¹ (Labelle et Oger, 2014 : 139) par un positionnement qui allie d'emblée une dimension transnationale (par le franchissement des frontières) et une hybridité citoyenne (par le mélange des populations).

6. Conclusion

Les discours analysés fournissent un exemple saisissant de la fabrique discursive d'un « monstre institutionnel » (Gobin, *op.cit.* : 59) dont les représentations divergent en fonction des énonciateurs. Caractérisés par une grande uniformité lexicale en dépit de la diversité des eurorégions considérées, les discours dominants écartent les références à l'État et installent le paradigme de la suppression des frontières nationales en idéalisant la gouvernance transfrontalière. En quête permanente de reconnaissance, ils laissent libre cours à des imaginaires politiques concurrents (Europe des régions *versus* Europe des villes) qui se développent et brouillent l'image de la politique régionale européenne.

²¹ Les auteurs entendent par là le mouvement qui consiste à instrumentaliser la culture au bénéfice du développement économique et à encourager les liens de coopération (c'est-à-dire de coopération et de concurrence) entre acteurs de la culture et de l'innovation.

En réponse à l'irréversibilité de l'eurorégionalisation, le contre-discours eurosyndical cherche à acquérir de la légitimité dans un contexte transfrontalier marqué par de fortes disparités historiques, géographiques, linguistiques, juridiques et économiques. Il se heurte cependant à des stratégies d'évitement du débat ainsi qu'à une atmosphère communautaire qui tend à légitimer le *dumping* social en Europe. Faute de trouver les lieux, les moments et les interlocuteurs nécessaires à la confrontation démocratique entre conceptions antagonistes de l'Europe, nous avons vu comment ce contre-discours doit mobiliser l'expertise technique et favoriser la pédagogie.

Bibliographie

Aldrin P., Hubé N., Ollivier-Yaniv C., Utard J.-M. (éd.) (2014), *Les médiations de l'Europe politique*, Strasbourg, Presses universitaires de Strasbourg.

Amossy R. (2014), *Apologie de la polémique*, Paris, Presses Universitaires de France.

Bacot P. (2010), « Développement et diversification d'une onomastique politique », *Mots*, n°94 : 47-56.

Bensoussan B. et Cordonnier S. (2011), « Rôles différenciés des sigles dans la transmission orale et les processus mémoriels », *Mots*, n° 95 : 109-116.

Berrendonner A. (1981), « De l'ironie ou la métacommunication, l'argumentation, et les normes », in *Éléments de pragmatique linguistique*, Paris, Editions de Minuit : 173-239.

Bourdieu P. (2016), *Sociologie générale, vol. 2. Cours au Collège de France (1981-1983)*, Paris, Seuil.

Calabrese L., Hermand M.-H. (sous presse). « Les dénominations d'eurorégions : analyse de la construction discursive d'un acteur social dans le discours médiatique », Presses universitaires de Franche-Comté.

Eggs E. (2009), « Rhétorique et argumentation : de l'ironie », *Argumentation et Analyse du discours*, n°2. En ligne : <http://aad.revues.org/219>

Foucault M. (2008), *L'archéologie du savoir*, Éd. originale 1969, Paris,

Gallimard.

Gobin C. (1999), *L'Europe syndicale entre désir et réalité : essai sur le syndicalisme et la construction européenne à l'aube du XXI^e siècle*, Bruxelles, Éditions Labor.

Gobin C. (2004), « Gouverner par les mots : des stratégies lexicales au service du consensus... contre le social ? », *Education et sociétés*, n° 13 : 85-101.

Goulet V. (2014), « L'“identité transfrontalière” problématique de la Grande Région SaarLorLux », in *Identités (trans)frontalières au sein et autour de l'espace du Rhin supérieur*, Nancy, Éditions universitaires de Lorraine : 205-229.

Grenouillet C. et Vuillermot-Febvet C. (2015), *La langue du management et de l'économie à l'ère néolibérale. Formes sociales et littéraires*, Strasbourg, Presses universitaires de Strasbourg.

Hamman P. (2014), « Qu'est-ce qu'une Euro-région ? Identifications et frontières au défi de l'institution dans l'espace du Rhin supérieur », in A. Koukoutsaki (dir.), *Identités (trans)frontalières au sein et autour de l'espace du Rhin supérieur*, Nancy, Éditions universitaires de Lorraine : 53-76.

Hermant M.-H. (2014a), « Eurorégions, émergence d'une culture discursive exemplaire », *Le discours et la langue*, t. 6.2 : 191-208.

Hermant M.-H. (2014b), « Le discours eurorégional. Indices convergents de légitimation d'un espace institutionnel », *Mots*, n°106 : 71-85.

Hermant M.-H. (2015), « Définition en discours de l'idéal-type eurorégional. Consensus et zones d'ombre autour d'une politique expérimentale », in M.C. Jullion, J.M. Benzoni et P. Cattani (dir.), *Énoncer l'Europe : discours, récits, idées, Lingue culture mediazioni*, vol. 2, N°2 : 65-83.

Hermant M.-H. (sous presse), « La requalification des régions frontalières en eurorégions : invariants et tensions du discours économique », *Communication & Organisation*, n°50.

Hermant M.-H. (2017), « La formation discursive eurorégionale. Articulation et approche sémantique d'un corpus multilingue », *Corpus*, n°17.

Hermant M.-H. et Thouraud E. (2015), « Traitement de données issues d'un corpus écrit multilingue. Approche agile pour l'analyse du discours

eurorégional », Web of Conferences, vol. 20 : article n°01009.

Kerbrat-Orecchioni C. (1980), « La polémique et ses définitions », in *Le discours polémique*, Lyon, Presses universitaires de Lyon : 3-40.

Labelle S. et Oger C. (2014), « Les institutions culturelles publiques à l'épreuve de la gouvernance : communication et reconfiguration du politique », in P. Aldrin, N. Hubé, C. Ollivier-Yaniv et J.-M. Utard (dir.), *Les mondes de la communication publique. Légitimation et fabrique symbolique du politique*, Presses universitaires de Rennes : 147-160.

Mouffe C. (2016), *L'illusion du consensus*, Paris, Albin Michel.

Noyer J. (2013), « Roubaix à l'écran : images et imaginaires d'une ville », in J. Noyer, B. Raoul et I. Pailliat (dir.), *Médias et territoires : l'espace public entre communication et imaginaire territorial*, Villeneuve d'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion : 159-186.

Oger C. et Ollivier-Yaniv C. (2003), « Analyse du discours institutionnel et sociologie compréhensive : vers une anthropologie des discours institutionnels », *Mots*, n°71 : 125-145.

Oliveras González X., Durà Guimerà A. et Perkmann M. (2010), « Las regiones transfronterizas: balance de la regionalización de la cooperación transfronteriza en Europa (1958-2007) », *Documents d'Anàlisi Geogràfica*, n°56 : 21-40.

Pêcheux M. (1990), « Analyse de discours. Trois époques », in D. Maldidier (dir.), *L'inquiétude du discours. Textes de Michel Pêcheux*, Paris, Éditions des Cendres : 295-302.

Rabatel A. (2015), « Une analyse de discours du manifeste « Pour des universités à la hauteur de leurs missions ». Pour une alternative à la gestion libérale des universités et de la recherche en Europe », *Semen*, n°39 : 59-80.

Ratouis O. (2003), « Sonia Branca-Rosoff, François Leimdorfer (Prés.), Langage et société, n° 96, Espaces urbains : analyses lexicales et discursives », *Mots*, n° 72 : 168-170.

Robert C. et Vauchez A. (2010), « L'Académie européenne », *Politix*, vol. 89 : 9-34.

Saint-Ouen F. (2014), *L'Europe de Denis de Rougemont*, Genève, Academia.

Sarale J.-M. (2015), « Formule discursive, argumentation et dialogisme transdiscursif : le « plombier polonais » dans le débat public de 2005 sur

l'Europe », in J. Auboussier et T. Ramoneda, *L'Europe en contre-discours*, Besançon, Presses Universitaires de Franche-Comté : 95-114.

Simmel G. (2013), *Les grandes villes et la vie de l'esprit.*, traduit par J.-L. Vieillard-Baron, Paris, Payot.

Thiard P. (2005), « L'offre territoriale : un nouveau concept pour le développement des territoires et des métropoles ? », *Point de vue*, n°1, DATAR.

Utard J.-M. (2014), « La construction d'un ordre du discours européen sur Internet », in P. Aldrin, N. Hubé, C. Ollivier-Yaniv, J.-M. Utard (éd.), *Les médiations de l'Europe politique*, Strasbourg, Presses universitaires de Strasbourg : 322-338.

Weber M. (2014), *La ville*, Paris, La Découverte.